

VERGNET SA

12 rue des châtaigniers
45140 ORMES

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée Générale du 30 septembre 2024 - Résolution n° 25

Le 18 septembre 2024

GVA Audit

105 Avenue Raymond Poincaré
75 116 Paris

Membre de la Compagnie des Commissaires aux
Comptes de Paris

BDO Paris

43-47 Avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Membre de la Compagnie des Commissaires aux
Comptes de Paris

GVA Audit
105 Avenue Raymond Poincaré
75 116 Paris
Membre de la Compagnie des Commissaires aux
Comptes de Paris

BDO Paris
43-47 Avenue de la Grande Armée
75116 Paris
Membre de la Compagnie des Commissaires aux
Comptes de Paris

VERGNET SA

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée Générale du 30 septembre 2024 - Résolution n° 25

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société, et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 15% du capital de la société.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois (38) à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris, le 18 septembre 2024

Les Commissaires aux comptes,

DocuSigned by:

8A0E9091E23D472...

BDO PARIS

Membre de de la Compagnie Régionale de Paris

Eric PICARLE

DocuSigned by:

6EFBF29BB5E4480...

Signé par :

0C8B9ECB1A1E402...

GVA Audit

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Philippe BONNIN et Mikel MUNOZ